

Groupement Mer, CCBL et Val d'eau

Note 2 – Identification des marges de progrès et des besoins d'expertise

Restitution – 11 avril 2011

Déroulé de la présentation

- Recommandations générales sur la méthodologie d'élaboration et le pilotage de l'Agenda 21
- Recommandations et outils méthodologiques sur la concertation et l'évaluation

Recommandations générales

sur la méthodologie d'élaboration
et le pilotage de l'Agenda 21

Les étapes clés de l'Agenda 21



1. Lancer l'Agenda 21

Implication et impulsion politique, organisation du pilotage, sensibilisation et information de la population

Affirmation de la volonté politique de s'engager dans le DD

Les maire et présidents comme éléments moteurs, avec le soutien actif de l'ensemble des élus

➔ *Impulsent et communiquent en interne*

Formalisation du lancement de la démarche

Organisation d'une réunion de lancement rassemblant élus et agents communaux (voire d'autres parties prenantes)

➔ *Initier la dynamique, informer sur le processus d'Agenda 21, impliquer toute la collectivité, identifier les agents volontaires pour s'engager plus activement dans la démarche*

Sensibilisation et information à l'extérieur

Sensibiliser la population au développement durable, l'informer de la démarche et des actions déjà réalisées

➔ *Communiquer à l'extérieur (publications périodiques, sites web...)*

Réalisation d'un état des lieux du territoire au regard du développement durable

Organisation de la réalisation collective du diagnostic

Créer un ou plusieurs groupes de travail (Elus ? Agents ? Associations? Entreprises? Citoyens volontaires ?...) en charge du diagnostic

→ *Créer un groupe de travail transversal (ou plusieurs groupes, organisés par thématique ou par type de public)*

Cadrage méthodologique de l'état des lieux

Déterminer collectivement le plan du diagnostic : thèmes à traiter, taille du document...

→ *Définir la méthodologie du diagnostic*

Collecte des données et enrichissement

S'appuyer sur ce qui existe déjà, puis compléter et actualiser

→ *Collecter toutes les informations et études existantes sur le territoire et éventuellement approfondir et mettre à jour les informations ; identifier des indicateurs de territoire*

Formalisation de l'état des lieux

Rédiger le diagnostic, le soumettre à la population et société civile

→ *Elaborer un document de diagnostic destiné à être enrichi par les commentaires des habitants*

3. Définir collectivement la stratégie

Identification collective des problématiques et formulation des objectifs

Mobilisation des instances de concertation

Remobiliser les groupes de travail de la phase de diagnostic, ou créer de nouvelles instances
→ *Privilégier des instances transversales (plénière), pour assurer une vision globale des enjeux et de la stratégie*

Réflexion prospective

Réfléchir sur le futur souhaité du territoire
→ *Définir l'image du territoire dans 20 ans*

Affirmation politique de la stratégie pour l'avenir

Définir et valider la stratégie du territoire, projet politique des prochaines années
→ *Chiffrer les objectifs lorsque cela est possible*

4. Elaborer un 1er programme d'actions

Elaboration concrète de l'Agenda 21 et validation

Identification des actions

Elaborer un programme d'action précis, répondant aux objectifs de la stratégie et contenant des indicateurs

Evaluer la faisabilité

Identifier les moyens humains, techniques et financiers mobilisables pour la mise en œuvre des actions et réajuster le programme d'action si nécessaire

Finalisation du document

Rédiger le programme d'action ou Agenda 21, en synthétisant les objectifs

Validation par la population

Consultation de la population
→ *Mise à disposition du document et recueil des commentaires*



Validation par les élus

Soumission du document aux élus
→ *Examen précis du programme d'action, inscription dans le long terme*

Publication de l'Agenda 21

Finalisation et diffusion du document
→ *Réaliser un document riche et communicant, qui rassemble le contenu validé*
→ *Mobiliser différents supports de diffusion*

Mise en œuvre, évaluation, amélioration continue

Mettre en œuvre l'Agenda 21

Réaliser les actions figurant dans le programme d'actions

Adaptation et amélioration de l'Agenda 21

Adapter et améliorer l'Agenda 21 en fonction des résultats obtenus lors de la mise en œuvre

→ *Evaluer l'efficacité de la stratégie globale et des actions spécifiques au regard d'indicateurs prédéfinis, réorienter et enrichir la stratégie et les actions qui en découlent*

Pérenniser l'information et mobilisation de la population

Poursuivre la sensibilisation, l'information et la participation de la population

→ *Communiquer sur les actions mises en œuvre et leurs résultats; organiser des événements, débats, conférences sur le DD ; impliquer la société civile dans l'évaluation des actions...*

Le choix d'un Agenda 21 inter collectivités :

Le choix effectué par le groupement d'élaborer conjointement un Agenda 21 est pertinent au regard de la transversalité entre les échelles et des habitudes de travail en commun. Néanmoins, une vigilance particulière devra être assurée afin de :

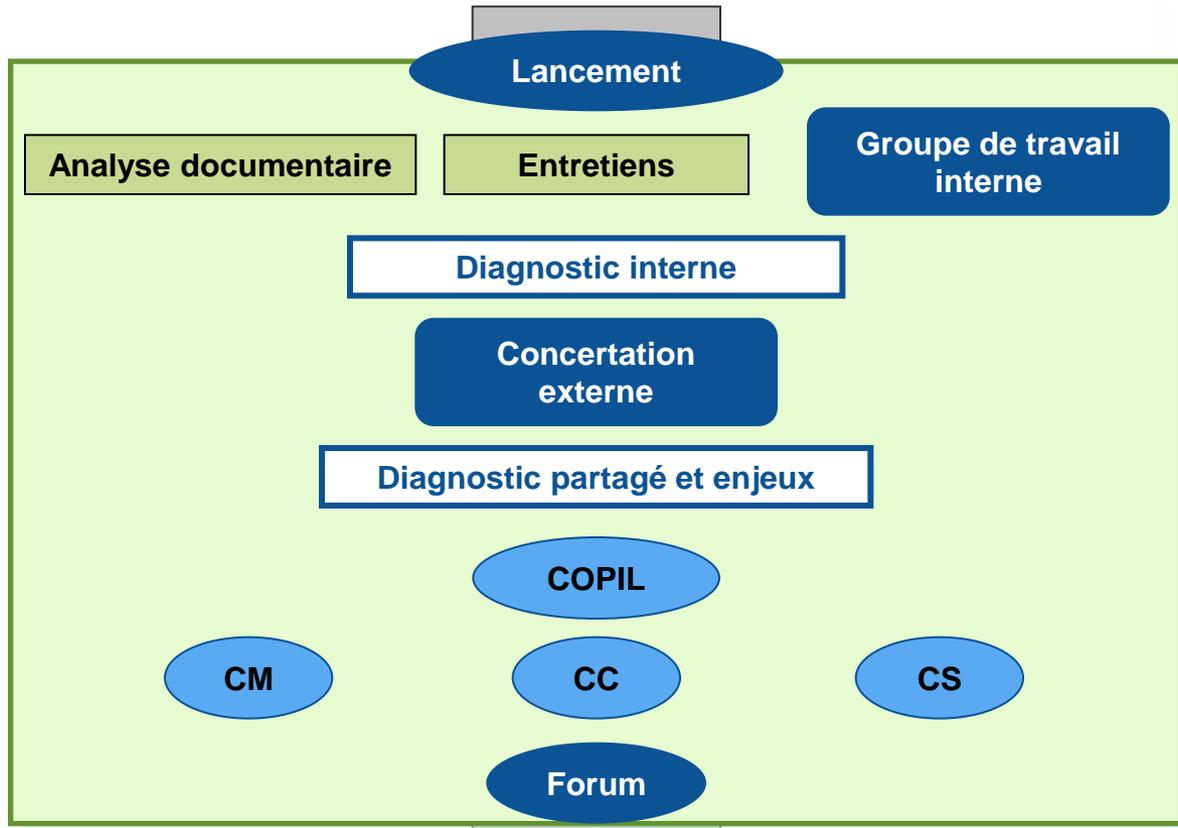
- **s'assurer que les trois structures avancent de la même manière** : prévoir un Comité de pilotage assez large pour valider l'avancement global de la démarche ainsi que des temps de validation en Conseils municipal, communautaire et syndical.
- **prévoir des modalités de concertation avec les habitants adaptées** : possibilité de prévoir différentes instances de concertation pour les différentes structures du groupement



Pas de possibilité pour un groupement de candidater à l'appel à reconnaissance du MEDDTL pour le moment

Diagnostic

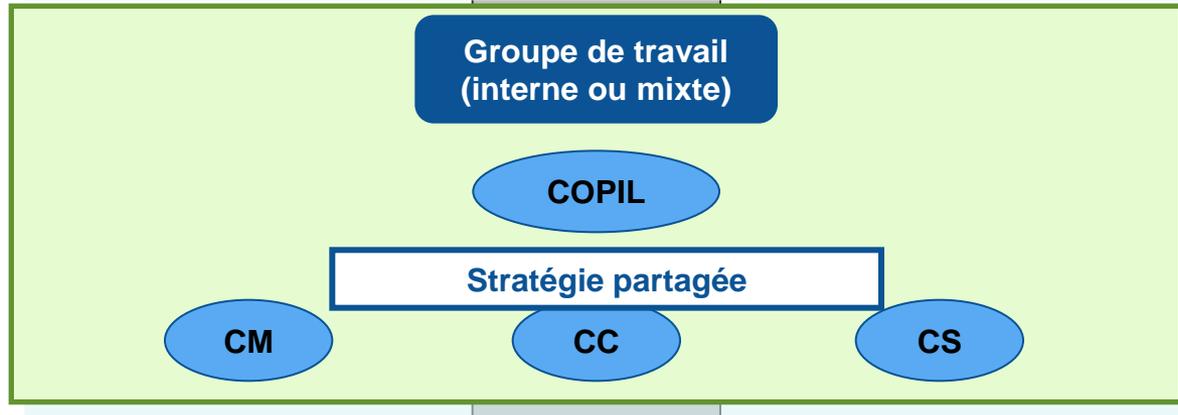
6 mois

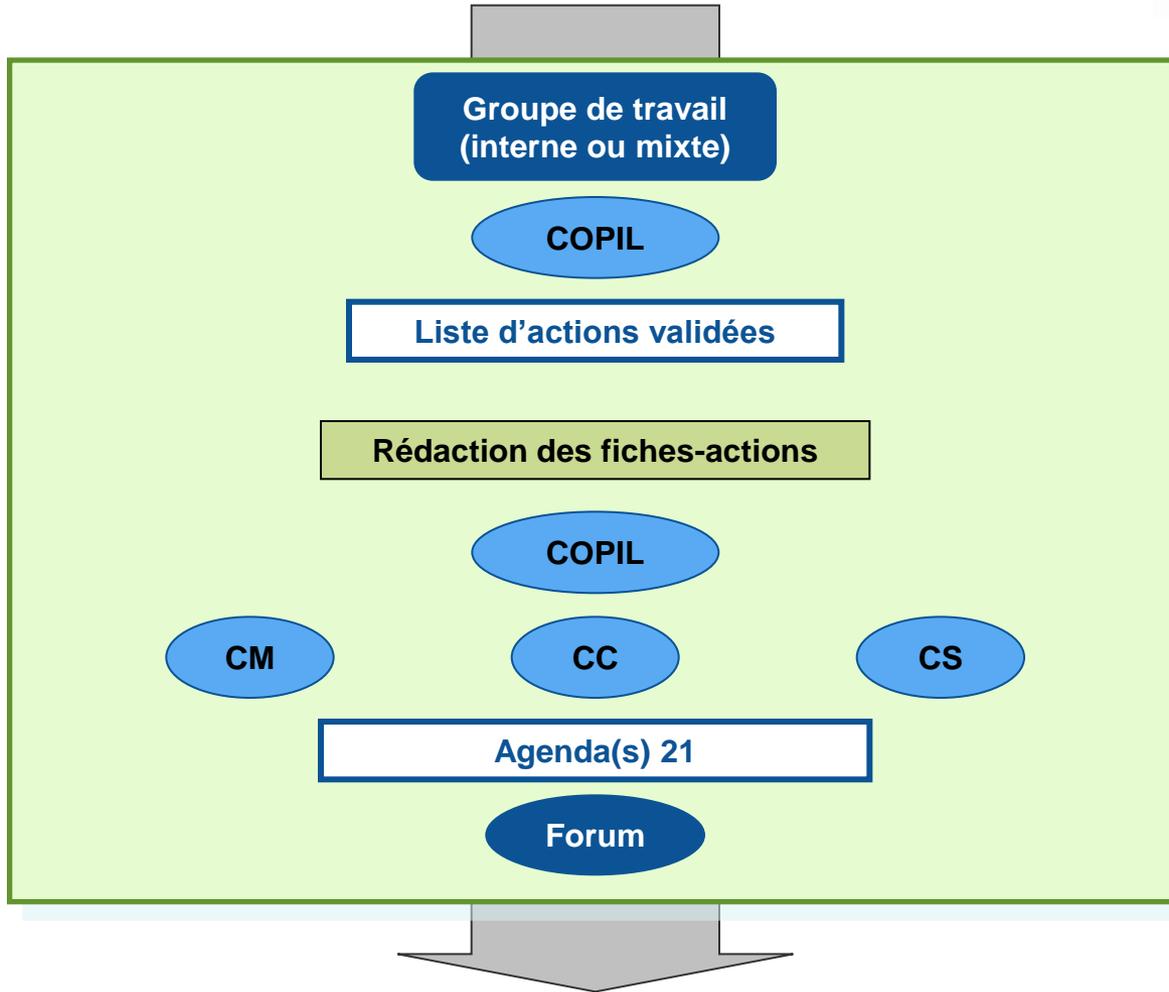


Exemple
d'organisation
possible

Stratégie

4 mois





Exemple
d'organisation
possible

Recours possible à un ou plusieurs prestataires

Recommandations spécifiques et outils méthodologiques

sur la concertation et l'évaluation

Éléments à prendre en compte

- **Annoncer les règles de la concertation** : les personnes associées à la démarche sont sollicitées pour apporter leur point de vue, mais les décisions finales restent aux mains des élus.
- **Etudier la possibilité d'une concertation progressive** : possibilité de réaliser cette concertation en deux temps, afin de favoriser une appropriation interne avant d'ouvrir la concertation aux parties prenantes extérieures
- **Envisager des sous-groupes thématiques**: créer des sous groupes thématiques (d'environ 20 personnes) permet une plus large participation et assure l'efficacité de la démarche
- **Elaborer une méthodologie de concertation**: déterminer avec qui concerter, quand, comment et pour quels résultats.

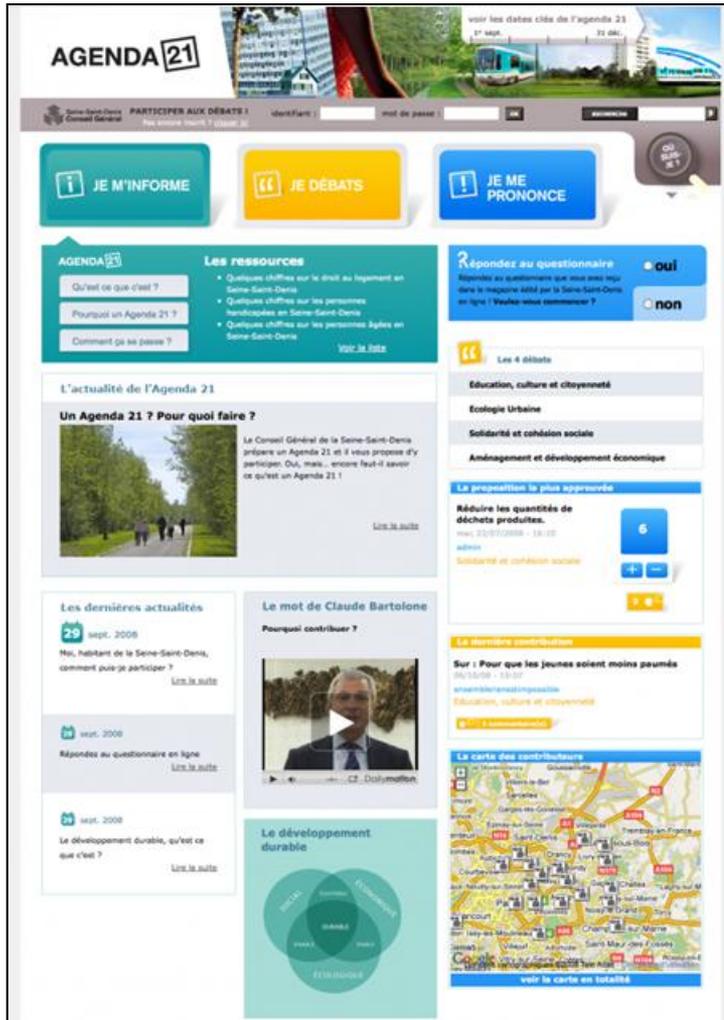
Quelques remarques sur la concertation avec les habitants

Mobiliser les habitants peut être effectué selon différentes modalités :

- **La réunion publique**
- **La participation à un groupe de travail** : spécifique (habitants uniquement) ou mixte (élus, agents, etc.)
- **Le panel citoyen** : formulation d'avis motivés par un échantillon représentatif d'habitants préalablement formés
- **Le questionnaire**: bon outil pour améliorer la connaissance des pratiques des habitants mais aussi pour sonder leurs attentes et leurs priorités (diagnostic, stratégie et plan d'actions)
- **Le blog participatif**: recueillir l'avis des citoyens sur des questions concrètes et précises (système de vote, etc.), amorcer des débats plus larges en recueillant le ressenti des habitants sur des thèmes spécifiques, informer en continu sur le déroulé de la démarche Agenda 21.



Mobiliser la population peut parfois s'avérer difficile, en dépit du soutien d'une bonne communication



Exemple de débats dans la rue à Tours



Exemple de blog participatif mis en place par la Seine Saint-Denis lors de l'élaboration de son Agenda 21

Exemples d'outils de sensibilisation

Vidéos



[Le Conseil général de la Réunion](#)



[Le Conseil général de l'Oise](#)

Quizz et jeux en ligne



Exemples d'outils de sensibilisation

- Quizz et jeux en ligne

Le Jeu ClimCity



Communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin

COMMENT COMPTABILISER VOS POINTS ?



Vérifiez vos réponses et inscrivez les points que vous avez obtenus et additionnez-les pour connaître votre degré DD.

ÉNERGIE	VOS POINTS
<ul style="list-style-type: none"> Question 1 : Quelle est la température suffisante dans les pièces communes recommandée par le code de la construction ? Réponse : A = 19° 	sur 1
<ul style="list-style-type: none"> Question 2 : Nommez <u>au moins</u> deux gaz à effet de serres liés à l'activité humaine ? Réponse : - le dioxyde de carbone (CO2) - le méthane (CH4) - le protoxyde d'azote (N2O) - les gaz fluorés <i>La majorité des gaz responsables de l'effet de serre additionnel sont d'origine humaine, comme le dioxyde de carbone et le méthane</i> 	(moins de 2 gaz = 0 ; ensuite 1 point par gaz cité) sur 4
<ul style="list-style-type: none"> Question 3 : Qu'est-ce qui consomme de 300 à 500 kWh par an (c'est-à-dire 10 fois plus que la consommation annuelle d'un fer à repasser) sans rien produire en échange ? Réponse : Les veilles des magnétoscopes, téléviseurs, chaînes Hi-Fi, décodeurs, ordinateurs, fours,... La plupart sont inutiles (un magnétoSCOPE, par exemple, garde plus d'un mois en mémoire les chaînes programmées). Déconnectez donc ces appareils quand ils ne sont pas en service... 	sur 1

- **Evaluer l'impact effectif de la stratégie territoriale de développement durable** : pour évaluer les résultats et établir si celle-ci reste pertinente au regard de l'évolution du territoire
 - Indicateurs associés aux objectifs stratégiques
 - Dispositif d'évaluation ouvert
 - Réajustements éventuels de la stratégie
- **Evaluer l'exemplarité de la collectivité en matière de prise en compte du développement durable** : par exemple élaborer des outils de suivi et d'évaluation des consommations en interne
- **Aller vers une évaluation systématique des projets et actions** : en intégrant des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) et un calendrier d'évaluation.
- **Evaluer la qualité des projets en amont, pour les améliorer avant leur mise en œuvre** : établir une grille de lecture des projets pour inciter les porteurs de projets (agents, partenaires) à se poser les bonnes questions en termes de DD.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	
1	Service :		Correspondant :			nom :								
2						adresse mail :								
3														
4	Etat éco-responsable										précision des données		Observations	
5	indicateurs										Charte des bonnes pratiques			
6					2004	2005	2006	2007	exacte	approchée	non renseignée			
7	Nombre de personnes occupant les bâtiments administratifs du service (personnes physiques) :													
8	Nombre des m ² de plancher des bâtiments administratifs occupés par le service :													
9														
10	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports			valeur	2004	2005	2006	2007						
11	Limiter et optimiser les déplacements													
12	Budget annuel du transport (en valeur absolue)			€										
13	Kilométrage total annuel (tous modes confondus)			Km										
14	Favoriser l'utilisation des transports en commun et des déplacements doux													
15	Mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels			oui / non										
16	Mise à disposition de cartes de transports urbains pour les déplacements professionnels			oui / non										
17	Nombre de voyages en TER dans la région			nbre										
18	Optimiser et adapter la flotte de véhicules													
19	Nombre total de véhicules de service			nbre										
20	Nombre de véhicules renouvelés dans l'année			nbre renouvelé										
21	dont véhicules propres			nbre propre										
22	Mettre en place un plan de déplacement par établissement administratif													
23	Engagement dans un plan de déplacement			oui / non										
24	Réduire les prélèvements et préserver les ressources													
25	Réduire la consommation d'énergie													
26	Consommation annuelle d'électricité (en valeur absolue)			Kwh										
27	Consommation annuelle de gaz et/ou de fuel (en valeur absolue)			m ³										
28	Réduire la consommation d'eau et éviter les pollutions													
29	Consommation annuelle totale d'eau (en valeur absolue)			m ³										

Exemple d'outils de suivi des bonnes pratiques (services de l'Etat en région Bourgogne)

Critères de la grille RST₀₂

Dimensions et interfaces	Critères à passer en revue
1. Gouvernance et démocratie participative	1.1. management 1.2. concertation et participation 1.3. règles du jeu 1.4. évaluation, suivi et bilan 1.5. respect des valeurs humaines
2. Dimension sociale	2.1. liens sociaux 2.2. solidarité 2.3. identité culturelle 2.4. impact social
3. Interface équitable	3.1. accessibilité 3.2. équité entre les générations 3.3. partage des richesses 3.4. compensation des préjudices
4. Dimension économique	4.1. cohérence économique 4.2. dynamique économique 4.3. coût global 4.4. impact financier
5. Interface viable	5.1. adaptabilité 5.2. précaution-prévention 5.3. responsabilisation 5.4. robustesse des choix
6. Dimension environnementale	6.1. dynamique naturelle 6.2. gestion économe des ressources naturelles 6.3. impact sur l'environnement 6.4. pratiques environnementales
7. Interface vivable	7.1. cadre de vie 7.2. effet sur la santé et la sécurité 7.3. acceptation de la population 7.4. mode de vie

Guide de questionnement du critère solidarité

Critère	Guide de questionnement
solidarité	Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?
	Le projet aide-t-il certains publics ?
	Le projet favorise-t-il la solidarité territoriale ?

Les différents critères listés à gauche sont alors déclinés en questionnements précis, qui permettent d'identifier rapidement les points forts et les points faibles du projet au regard du développement durable.

Exemple de la grille de lecture des projets RST 02 (CERTU)